



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédures

Question écrite n° 22032

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, aux fins de connaître la durée moyenne définitive entre l'infraction et le jugement devant les juridictions en matière criminelle en 2011.

Texte de la réponse

La durée moyenne entre la date de l'infraction et la date de condamnation définitive en matière criminelle s'est élevée, en 2011, à 1 876 jours, soit un peu plus de cinq ans.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22032

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3219

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12964